

**MAIRIE DE BRIE - 16590**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 24

Procuration : 3

**Votants : 27**

L'an deux mil vingt quatre

Le : **23 septembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **17 septembre 2024**

**OBJET : D2024-6-6**

Classement/déclassement de voirie

**Présents** : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; HELION P ; ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VRIET L

**Ont donné procuration** : GUERIN S à THOS F ; IMARD C à ROUHIER D ; VIEUILLE R à HELION P

**Secrétaire de séance** : Fabien GERACI

La voie de l'aéroport-rue Jean Mermoz, d'une longueur de 2800 m est située en partie sur la commune de Brie (800 m) et sur celle de Champniers (2000 m). Cette voie communale dessert l'aéroport et les activités aéronautiques installées sur le site et assure une liaison de desserte et de transit entre les routes départementales 91 et 23.

Les caractéristiques techniques de cette voie, ainsi que les pathologies relevées aboutissent à une estimation de sa remise en état chiffrée à 122 000 € HT (estimation juillet 2023) par les services du Conseil Départemental de la Charente.

Compte tenu du fait que cette voie ne possède pas de caractère communal, les communes de Brie et Champniers ont saisi le Conseil Départemental de la Charente afin que cette dernière soit intégrée dans la voirie départementale.

Le Conseil Départemental de la Charente est favorable à ce classement à la condition que la RD 388 - route de la Prévôterie (dans sa section comprise entre la RD 91 et la RD 12) soit classée dans la voirie communale, pour une longueur de 621 m. La RD 105 serait pareillement classée dans la voirie communale de Champniers, pour une longueur de 2000 m.

Dans le cadre de cet échange de routes, le Conseil Départemental de la Charente dressera un état des lieux du revêtement de la chaussée de la RD 388 et engagera, le cas échéant, les travaux de remise en état qui seront nécessaires avant le transfert de cette voie et afin de ne pas engendrer une charge supplémentaire pour la commune. La commune de Brie n'acceptera cet échange qu'à condition que la voirie soit en parfait état.

**AR Prefecture**

016-211600614-20240925-D2024\_6\_6-DE  
Reçu le 25/09/2024

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :**

- **approuve le classement de la voie de l'aéroport-rue Jean Mermoz, dans le voirie départementale (pour sa longueur totale, soit 800 m sur la commune de Brie), et le déclassement de la RD 388 - route de la Prévôtterie, dans la voirie communale (pour la section comprise entre la RD 91 et RD 12, soit une longueur de 621 m) mais précise toutefois que la commune de Brie n'acceptera cet échange qu'à condition que la voirie soit en parfait état.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 25 septembre 2024**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 25 septembre 2024**

Le Maire,

Michel BUISSON